

**COMMUNE D'ANDERLECHT**  
**Collège des Bourgmestre et**  
**Echevins**  
Place du Conseil, 1

**B - 1070 BRUXELLES**

V/Réf : 48952

N/Réf. : AVL/KD/AND-2.217/s.563

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : ANDERLECHT. Rue des Vétérinaires, 3.  
Changement de vitrine et placement de conduits d'air en façade arrière.  
Demande de permis d'urbanisme - Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 24 novembre 2014, sous référence, reçue le 10 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 17 décembre 2014.

La demande concerne un bien (avant 1932) situé dans la zone de protection du Mémorial National des Martyrs Juifs de Belgique. Elle vise à remplacer la vitrine du rez-de-chaussée commercial et à installer des conduits d'air en façade arrière pour l'exploitation d'une boulangerie-pâtisserie au rez-de-chaussée (arrière).

La vitrine actuelle est en aluminium avec un volet en aluminium et deux portes en PVC blanc (1 accès étages et 1 accès commerce). La demande vise le remplacement de la vitrine par de l'aluminium gris, le déplacement de l'accès au commerce du centre de la vitrine vers la limite droite de celle-ci et le maintien du PVC pour les deux portes.

La CRMS n'est pas favorable à la vitrine en aluminium, ni aux portes en PVC blanc, peu valorisants eu égard à la qualité architecturale du bien et au contexte patrimonial environnant. Pour cette raison, elle suggère de profiter de ce remplacement pour revenir à une situation plus qualitative en prévoyant du bois et de s'inspirer des vitrines d'origine dans des immeubles semblables, ce qui constituerait une réelle amélioration de la situation existante.

Pour ce qui concerne les conduits d'air en façade arrière, la CRMS demande que les prescriptions du RRU soient respectées.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mmes M. Muret et F. Cordier.  
- S.P.R.B. - D.U. : Mme S. Buelinckx.